



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2504

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Escalé Création pour son programme d'actions sur la post-crédation en 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacques, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacques), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2504**

commission principale : développement économique

commune (s) : Saint Fons

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Escale Création pour son programme d'actions sur la post-crédation en 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine au rang de première agglomération en matière de création d'entreprise avec 15 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter qu'une entreprise sur 4 de la Région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (Classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau LVE (68 % en 2007 ; 77 % en 2010).

Dans le cadre du renforcement d'un appui à la post-crédation (c'est-à-dire les premières années de la vie de l'entreprise), la Communauté urbaine et la Région ont ouvert, en 2010, un appel à projets qui apporte un soutien particulier en direction des structures qui proposent la mutualisation de leurs ateliers de formation avec d'autres partenaires, avec l'ouverture de places, dans leurs ateliers respectifs, aux jeunes entreprises suivies par d'autres partenaires du réseau LVE dans un but de maximisation de l'offre existante.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine renouvelle son soutien à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Escale Création pour son action en direction des jeunes entreprises et pour son implication dans le réseau LVE.

Présentation de l'activité de la SCIC Escale Création

Escale Création propose à des porteurs de projet de tester, dans des conditions réelles, la faisabilité de leur projet. Cette société coopérative propose :

- un cadre juridique : contrat de travail, couverture sociale et maintien des droits, recherche d'une régularité des revenus,
- un accompagnement : entretiens individuels, ateliers thématiques, apprentissage des fonctions d'entrepreneur,
- une mutualisation des moyens sur les aspects administratifs et comptables, mise à disposition de moyens, rencontres et échanges avec d'autres entrepreneurs, contribution aux frais de fonctionnement de la structure.

En réponse à l'appel à projets post-crétion 2010, 7 structures locales membres de LVE (Graines de SOL, Escale Crétion, Elycoop, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, Association pour le droit à l'initiative économique -ADIE-, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles -CIDFF-) ont proposé une action collective visant à créer une offre nouvelle de services, mutualisée pour des ateliers de formation et destinés aux entrepreneurs.

Il s'agit de développer une (des) plateforme(s) d'ateliers courts qui s'appuient sur la mutualisation de l'offre existante et l'ouverture aux publics de tous les membres de LVE. L'action a pour but la formation courte et technique des entrepreneurs, contribuant à proposer de véritables trajectoires de formation. L'action a créé une infrastructure qui met en commun et rationalise l'offre de chacun au travers d'un outil accessible, lisible et facile d'utilisation par tous.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010-2011

6 ateliers sur 8 ont été réalisés autour de 3 thématiques : construire ses outils de communication, démarrer sa prospection commerciale, élaborer sa stratégie de développement. Le taux de réalisation des ateliers est donc de 75 %. Ces ateliers ont réuni au total 50 participants (contre 60 à 65 participants prévus initialement).

Pour cela, les moyens humains ont été mis en place : mobilisation des équipes administratives pour gérer les inscriptions et la logistique, implication des chargés d'accompagnement pour l'animation des ateliers, inscription des ateliers sur l'outil LVE Pro.

Programme d'actions 2011

Pour l'année 2011, l'action de mutualisation des ateliers est reconduite :

Escalé Crétion se positionne sur plusieurs ateliers autour de 3 thématiques :

- construire ses outils de communication (2 ateliers),
- démarrer sa prospection commerciale (2 ateliers),
- élaborer sa stratégie de développement (1 atelier).

La fréquence sera au total de 5 ateliers par an.

Escalé Crétion se positionne sur plusieurs ateliers avec le Centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) :

- gestion du temps : choix et priorités,
- vie professionnelle/personnelle : un équilibre à trouver,
- image et affirmation de soi au féminin.

La fréquence sera de 3 ateliers par an, c'est-à-dire un maintien par rapport à 2010-2011. La thématique des ateliers, construite avec le CIDFF, répond aux besoins des créatrices des 2 structures.

Ce sont, au total, 80 places qui sont ouvertes et mutualisées.

Modalités de soutien par la Communauté urbaine

La Communauté urbaine a accordé à la SCIC Escalé Crétion, pour l'année 2010, la somme de 4 000 € et souhaite reconduire pour l'exercice 2011 sa contribution financière pour la mise en oeuvre de cette action, à hauteur de 4 000 €. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue avec la Région pour la période 2010-2016, qui attribuera en retour un financement de 50 % à la Communauté urbaine pour cette action.

Budget prévisionnel pour 2011 (en €)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
services extérieurs	5 000	Communauté urbaine (aide à projet post-crétation)	4 000
charges de personnel	1 000	<i>dont fonds de concours Région Rhône-Alpes</i>	2 000
		autres	2 000
Total	6 000	Total	6 000

S'agissant d'une entreprise privée, ce financement est accordé à la SCIC Escale Création dans le respect du règlement (Commission européenne) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité relatif aux aides dites de "minimis" ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Escale Création pour son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SCIC Escale Création définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement de 2 000 €, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016, pour soutenir l'action sur la post-crétation portée par la Communauté urbaine de Lyon,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 3 200 € en 2011,
- 800 € en 2012.

4° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 747 700 - fonction 91 - opération n° 2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.